



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20241018-DELIB20241011-DE
Reçu le 06/11/2024

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 18 octobre 2024

Date de convocation : le 04/10/2024

Date d'affichage : 18/10/2024

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit du mois d'Octobre, à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Étaient présents : Monique ALIES – Marc AUGUI – Jacques BARBEZANGE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bernard CASTANIER - Bruno CAVIGNAC - Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien DAVID – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean-Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Christophe LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Alain MARTY – Paul MARTY – Brigitte MAZARS – René MOUYSET – Bernard NAYRAC – Dominique ROUQUETTE – Richard RUS – Pierre TIEULIE – Bernard VERDIE – Simon WOROU

Étaient absents ou excusés : 23 Dont 2 ont donné procuration

Votes Pour : 29
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2024/10/11

DECISION DE VIREMENT DE CREDIT

DECISION DE VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Président rend compte au Comité Syndical des décisions de transfert de crédits qu'il a autorisé depuis la dernière assemblée générale

Les décisions VI-7-2024 à VI-15-2024 ont été prises comme suit :

VI-7-2015	16 mai 2024	211 703 €
VI-8-2024	17 mai 2024	92 599 €
VI-9-2024	10 juin 2024	107 740 €
VI-10-2024	10 juin 2024	1 239 473 €
VI-11-2024	18 juillet 2024	91 858 €
VI-12-2024	19 juillet 2024	601 403 €
VI-13-2024	27 août 2024	3 576 €
VI-14-2024	28 août 2024	58 667 €
VI-15-2024	11 septembre 2024	19 961 €

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend bonne note de ces travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 05 novembre 2024



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr